



Retraités Cheminots


<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : revendiquer encore, revendiquer toujours !

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

2018 : + 1,6% à confirmer (15/01)

Janvier 2019 : -0,5%

(chiffres INSEE)

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1^{er} octobre 2017

0,3% au 1er janvier 2019

- 1,7 point de CSG supplémentaire au 1er janvier 2018

A l'aube du 15ème épisode de mobilisation des gilets jaunes, faut il encore se demander si leurs revendications sont les nôtres ? Faut il encore se demander si leurs capacité de mobilisation sont comparables à celles déployées par les organisations syndicales revendicatives (oublions les moutons thuriféraires de la politique Macronienne) contre les lois anti-ouvrières ? Faut il encore se demander si la répression touchant et blessant les manifestants n'a pas pour premier objectif de tétaniser toute volonté de défiler aujourd'hui et demain pour la défense de nos intérêts particuliers et collectifs, ? Les retraités l'ont dans leur ensemble bien compris. Beaucoup sont à la fois adhérents et gilets jaunes. Nous étions nombreux le 31 janvier dans les rues pour

Notre mobilisation est prioritaire le 19 mars où nous serons dans la rue avec les salariés pour nos revendications, contre la politique du gouvernement.



Et nous devons être présents, massivement, lors du Printemps des Retraités, le 11 avril, nouvelle journée de mobilisation et de manifestations ! Alors hier et demain, ici et ailleurs, nous étions et nous serons là, dans la rue !



réclamer une hausse des pensions, pour exiger la suppression de la hausse de la CSG pour tous !

Nous étions souvent présents le 5 février devant les préfectures pour rappeler aussi que les retraités sont victimes de l'injustice fiscale. Nous devons être présents, à l'appel du groupe des 9 aux cotés des personnels des EHPAD et d'aides à domicile dans l'action le 28 février.

Un historien s'interrogeait dernièrement : « *L'histoire montre qu'une lutte populaire n'est jamais complètement vaine, même quand elle est réprimée. Le mouvement des gilets jaunes place les syndicats face à leurs responsabilités. Comment s'adapter à la réalité nouvelle que constitue ce type de conflit social – dont on peut prévoir qu'il se reproduira fréquemment – soit intégré dans un combat plus vaste contre les inégalités et l'exploitation ? Telle est l'une des grandes questions à laquelle il faudra qu'ils répondent.* »

Question primordiale sur notre avenir.

VIE DES SECTIONS

MARSEILLE

Le 17 janvier, réunion des retraités FO de la région PACA à Marseille.

Alain Schlick était invité et il a fait un point sur la situation générale. La non augmentation des retraites par rapport au coût de la vie, la réforme des retraites en discussion. Il a rappelé l'appel du groupe des 9 à manifester le 31 janvier et l'appel de l'UCR FO. Une longue discussion a suivi, notamment sur « les gilets jaunes », la participation de FO au « grand débat », les retraités doivent se faire voir et maintenir le cap sur les revendications. Discussion aussi sur le droit à manifester menacé par la nouvelle loi du gouvernement. Quelle position pour condamner les violences contre les manifestants?

Le deuxième point fait par Eric Falempin a concerné le bilan des élections à la SNCF et les propositions au bureau fédéral du 22 janvier. Comment réorganiser la Fédération pour plus d'efficacité face à un bouleversement de l'entreprise SNCF. La discussion est en cours et devrait déboucher sur un Congrès extraordinaire.

Enfin Christiane Grillet a fait un point sur la reprise des cartes : il est important que les trésoriers commandent la vignette UCR à la Fédération. C'est statutaire et cela dé-

termine notamment l'appartenance aux UDR, en plus de celle à son syndicat de base.

Difficile en quelques lignes de retracer l'animation des discussions dans une période où les syndicalistes sont interpellés par ce qui se passe avec les gilets jaunes et les attaques sans précédent contre les retraités stigmatisés par le gouvernement Macron.

La prochaine réunion est fixée le 14 juin à Marseille.

....et la réunion s'est terminée par un apéro offert par l'Union régionale et un repas pris en commun...où la discussion s'est poursuivie de manière toute aussi animée !



CHAMBERY

C'est en plein mouvement des Gilets jaunes que les retraités de Chambéry se sont retrouvés pour aborder les sujets d'actualité. L'augmentation de la CSG au 1er janvier 2018 ne passe toujours pas et ce n'est pas la dernière mesure du président qui nous rassure sur la maintien de notre pouvoir d'achat. Que va devenir notre caisse de prévoyance avec la fin de l'embauche au statut des futurs agents à la SNCF dès 2020? Dans le même temps la SNCF n'arrive pas à embaucher des agents, une prime de 300 euros est versée aux actifs en cas de parrainage qui se traduit par une nouvelle embauche.

La présidente de l'Union Départementale Retraitée de la Savoie, qui participait à la réunion, nous a invité à participer à la manif du 31 janvier où 9 Organisations Syndicales des retraités revendiquent l'augmentation des pensions de retraites et leur indexation sur la hausse des prix

INSEE ce qui est loin d'être le cas. Nous avons sifflé la fin de la partie autour des traditionnels "diots" savoyards.



AGENDA :

- 26 Février : Audience auprès du Président et du Directeur de la Caisse de Prévoyance : compte rendu dans notre prochaine Lettre. Délégation composée de Christine Devarenne, Patrick Faucouneau, Gérard Le Mauff
- 8 Avril : Bureau National de la Section des Retraités de la Fédération FO des Cheminots à Paris
- 9 Mai : Congrès extraordinaire de la Fédération FO des Cheminots à Paris
- 11 et 12 septembre : Sortie annuelle (visite du vieux Lille le 11 après midi et du Centre historique des mines de Lewarde le 12 au matin)

Merci de nous envoyer compte-rendu et photos de vos réunions de sections !

NANTES

La section des retraités du syndicat de Nantes s'est réunie vendredi 8 février avec la participation de Claire Compain, secrétaire de l'UDRFO 44 et d'Elisabeth Gigot, secrétaire fédérale.

Après la reprise des cartes 2019, Gérard Le Mauff a excusé quelques absents en voyage au bout du monde. Il a introduit la réunion par un bref rappel des événements survenus en 2018 (longue grève - "rectangulaire" - des cheminots au printemps; "remous" au sein de la confédération; élections au CA de la CPRP; élections professionnelles à la SNCF). Il a détaillé les sujets mis par le secrétariat des retraités à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre avec le directeur de la CPRP.

Il a souligné le surgissement, inattendu, de la mobilisa-



tion des gilets jaunes - parmi lesquels beaucoup de retraités, syndiqués ou non - et ses effets.

Une discussion s'en est suivie, à l'issue de laquelle une motion a été adoptée à l'unanimité (ci-dessous)



Claire Compain est revenue sur les débats ayant eu lieu dans la confédération, détaillant ensuite les orientations générales et initiatives de l'UCR FO. Elle a répondu à plusieurs questions relatives à l'Assurance maladie et au projet de retraite "par point ". Pour sa part Elisabeth a expliqué l'activité et les discussions en cours au sein de la Fédération dans un contexte de mise en place, laborieux, des CSE lesquels se substituent désormais aux CER, DP et CHSCT.

Le verre de l'amitié et un repas en commun au restaurant du CER ont conclu la matinée, avant l'AG du syndicat qui s'est tenue l'après midi.

Motion

Les participants à la réunion annuelle de la section retraités du syndicat FO des cheminots de Nantes du 8 février 2019, unanimes :

- 1 - Constatent que la mobilisation des "gilets jaunes" – dont les revendications notamment sur le pouvoir d'achat des salariés et retraités rejoignent celles de FO - a ouvert une brèche favorable à leur satisfaction.
- 2 - Dénoncent la violence gouvernementale exercée à l'encontre des manifestants et demande l'abandon du projet de loi dit "anticasseurs" liberticide.
- 3 - Réaffirment leurs revendications prioritaires:
 - Augmentation générale des salaires, pensions et minimas sociaux
 - Abrogation complète de l'augmentation de 25 % de la CSG pour les retraités
 - Maintien de la Sécurité sociale de 1945 assise sur le salaire différé et non sur l'impôt CSG
 - Maintien des régimes actuels de retraite de salariés - dont le régime spécial des cheminots – et refus du projet gouvernemental de régime universel "par points".
- 4 - Ne se font aucune illusion sur les annonces à attendre à l'issue du prétendu "grand débat" gouvernemental , Mr Macron ayant affirmé que de toutes les façons il maintiendrait la mise en oeuvre de ses projets de "réformes" anti ouvrières (contre les régimes de retraites, la fonction publique, l'assurance chômage ...)
- 5 - Sont convaincus que seule la mobilisation "tous ensemble" (salariés en activité, en retraite, handicapés ou privés d'emploi au côté des jeunes étudiants et lycéens) avec les syndicats, les confédérations et le mouvement des "gilets jaunes", bloquant l'économie, permettra, d'arracher la satisfaction des revendications qui précèdent.

Transmis pour information à la Fédération des cheminots FO (Section nationale des retraités), à l'UDR FO 44 et à l'UCR FO.

.....

Cette motion a été soumise à la discussion de l'AG annuelle du syndicat des cheminots de Nantes du 8 février 2019, laquelle l'a adoptée à l'unanimité.

UN PEU D'HISTOIRE

LES ÉCONOMATS À LA SNCF

(Suite de l'article débuté

dans la Lettre de Janvier)

La loi du 25 mars 1910 instituant le régime spécial entérine le texte de 1907 en accordant un délai de deux ans aux éconômats de l'industrie privée pour disparaître tout en précisant que les éconômats des réseaux seront gérés « sous le contrôle d'une commission composée, pour un tiers au moins, de délégués élus » avec la garantie renforcée que « le référendum sera renouvelé à l'expiration de chaque période de cinq ans ».

Le système fonctionna bien et en 1938 la SNCF hérita des éconômats des quatre réseaux de l'État. Chacun des établissements parisiens prit la direction de succursales dans les nouvelles régions. L'Économat de Paris-Est eut en charge la Région Est, celui de Paris-Nord la Région Nord, celui de Paris-Batignolles la Région Ouest et celui de Paris-Chevaleret la Région Sud-Ouest. Un conseil d'administration unique dirigea et contrôla les quatre directions.

La Région Ouest qui a repris l'économat du réseau de l'État édite un journal qui prend le nom de *Notre Économat*. Dans son deuxième numéro d'avril 1938, elle justifie la loi de 1910 en ces termes : « Ce régime d'exception pour le personnel des Réseaux est largement justifié par le caractère particulier de l'industrie ferroviaire. Les chemins de fer occupent, en effet, un nombreux personnel dont les conditions de travail sont fort différentes de celles des ouvriers et des employés d'industrie. Tantôt éloignés de tout centre d'approvisionnement, tantôt réunis dans des gares importantes dépourvues d'un commerce local suffisant, les cheminots sont des consommateurs dont les conditions d'achat n'obéissent en rien aux règles ordinaires des échanges commerciaux. Nulle entreprise n'exige, au surplus, de son personnel la même mobilité au cours de sa carrière ». On retrouve bien ici tout ce qui a prévalu à l'attribution des bons de transports, des facilités de circulation etc. et d'autres prétendus avantages ou privilèges qui dans l'esprit des dirigeants de l'époque visaient simplement à compenser des salaires moindres et les contraintes d'une corporation très atypique avec des métiers diversifiés.

On ne compte pas moins de 14 magasins en région parisienne et 20 établissements en province dans lesquels on trouve de tout. Dès 1939 sur la Normandie des trains-magasins sont mis en place pour compléter l'offre. Supprimés pendant la guerre, ils seront étendus à toutes les régions après celle-ci. Des affiches apposées en gare informaient des jours et heures de passage et stationnement du train. Les dépenses faites à l'économat pouvaient être comptabilisées et retenues sur la solde en

fin de mois. Pour les gros achats, le paiement pouvait même être échelonné et des bons d'achat spéciaux permettaient d'avoir des crédits temporaires. Par contre des sanctions conséquentes sont prises lorsque des marchandises achetées à l'économat sont rétrocédées à des tiers étrangers au chemin de fer ou pour une utilisation irrégulière du livret.

En 1942 une nouvelle réglementation vit le jour pour renforcer le rôle des éconômats régionaux très utiles dans la période de pénurie et rationnements résultant de l'occupation. Chaque service régional est doté de l'autonomie de gestion, financière et commerciale, à charge d'équilibrer les recettes et les dépenses.



En 1948 l'Économat Ouest qui est devenu une véritable entreprise va se trouver pris dans un séisme. De nombreuses succursales ont été créées pendant la guerre, des stocks importants de marchandises ont été constitués de peur de la pénurie et sont devenues invendables, les prix pratiqués se rapprochent de ceux du commerce privé, la gamme des articles proposés dépasse largement les besoins de la clientèle SNCF. Suite à la réunion du conseil d'administration de la SNCF le 21 avril 1948, une commission d'enquête sera mise en place et révélera un déficit important alors que les éconômats des autres régions sont bénéficiaires. Les frais généraux sont très élevés avec du personnel en surnombre, des services centraux dispersés, des succursales en nombre trop important. Le 5 janvier 1949 le conseil d'administration conclura sur le rapport de la commission et le directeur de l'Économat qui est démissionnaire ne recevra que des avertissements mais sera épargné sur ses opérations de gestion car celles-ci avaient toutes été ratifiées par les organismes de contrôle.

Jean Louis Ponnavey

(La suite dans la prochaine Lettre)